

Projet de convention de partenariat

Par la présente, l'association Hokusai VTT et

les Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance s'engagent à conclure un partenariat de visibilité mutuelle.

Objet :

L'association Hokusai VTT gère le site Web www.UtagawaVTT.com qui a pour objet de diffuser des traces VTT pour les pratiquants et promouvoir les territoires.

Les Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance ont pour objectif de promouvoir l'ensemble de leurs circuits VTT, actuellement au nombre de 55.

Les circuits VTT sont regroupés dans l'Espace VTT-FFC « Serre Ponçon »

L'objet du partenariat est la diffusion des parcours VTT des Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance sur le site UtagawaVTT.com

Article 1 : Engagements de l'association Hokusai VTT

- Hokusai VTT par le biais du site UtagawaVTT.com met à disposition son application internet de partage de randonnées VTT repérées par GPS ;
- Pendant la durée du partenariat, les parcours seront visibles toute l'année par les utilisateurs du site et seront indexés par les moteurs de recherche et par les partenaires d'[UtagawaVTT](http://UtagawaVTT.com) ayant accès à la base de données des itinéraires ;
- [UtagawaVTT](http://UtagawaVTT.com) met en avant l'aspect officiel via un étiquetage particulier qui signifie que les traces sont officielles et décrites de manière à faire la promotion du caractère labellisé ;
- Bien qu'aucune garantie de visibilité sur l'internet ne soit concédée par l'association Hokusai VTT, le site UtagawaVTT.com dispose d'une base de plusieurs centaines de milliers d'utilisateurs enregistrés, supporte plus de 6 000 visiteurs uniques par jour et dispose d'une présence forte sur les réseaux sociaux principaux ;
- Aucune contrepartie financière n'est demandée par l'association Hokusai VTT pour promouvoir les parcours repérés par Les Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance dans la mesure où aucune mise en avant particulière n'est considérée pour le partenariat ;
- Aucune limite maximale du nombre de traces n'est imposée.

Article 2 : Engagements des Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val D'avance

- La mise en ligne sur UtagawaVTT.com de manière autonome des parcours VTT que les Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance souhaitent promouvoir, en se conformant à la charte du site UtagawaVTT.com et potentiellement aux demandes de clarifications des modérateurs ;
- Promouvoir le site UtagawaVTT.com et sa visibilité comme un composant à part entière de l'offre de VTT des Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance :
 - à minima lien sur le site Web des Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance indiquant que les parcours peuvent être trouvés sur UtagawaVTT
 - et libre aux Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance de faire une référence à UtagawaVTT.com via de l'affichage sur les panneaux de balisage VTT sur le terrain (par exemple avec des stickers avec flash codes) ou affichage du logo UtagawaVTT sur la communication papier (exemple topoguides, cartes) ou sur les réseaux sociaux ;
- La mise en ligne et le maintien régulier des informations sur le site UtagawaVTT.com de tous les parcours labellisés sont effectués par les Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance de manière régulière.

Article 3 : Exclusivité

Il est entendu que le partenariat est non exclusif entre UtagawaVTT et les Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance. Chacun peut contracter des services similaires avec d'autres partenaires.

Article 4 : Date de prise d'effet et durée

- La convention est établie à partir de la date de cette convention sans limitation de durée.

Article 5 : Annulation

Chaque partie peut dénoncer la convention par simple email avec accusé de réception ayant pour prise d'effet le 1^{er} jour du mois suivant avec un minimum de 15 jours avant exécution.

